



CRPC : revenir sur une signature

Par **Reinier Lasance**, le **22/12/2018** à **14:25**

J'ai -dans mon ignorance- signé une convocation CRPC qui m'était présenté par un gendarme qui feignait vouloir m'aider dans le cadre d'une plainte pour violences déposée contre moi.

Après coup seulement j'ai vu&compris qu'ainsi je m'avouais coupable d'une agression totalement inventée et validée avec un certificat de 9jrs d'ITT délivré par un médecin complaisant. Est-il possible de faire machine arrière (d'annuler la signature) ? J'ai pris un avocat, mais celui-ci est en congé, du coup je ronge mon frein et j'angoisse.

Par **Visiteur**, le **22/12/2018** à **15:14**

Bonjour

Je ne pense pas que vous puissiez revenir en arrière...

La comparution sur reconnaissance préalable de culpabilité (CRPC) (appelée aussi plaider-coupable) permet d'éviter un procès à une personne qui reconnaît les faits qui lui sont reprochés. Cette procédure est proposée par le procureur de la République.

La suite...

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F10409>

Par **Reinier Lasance**, le **22/12/2018** à **17:12**

je vous remercie pour votre réponse rapide. Au passage : Ma confiance en la Gendarmerie Nationale a sérieusement diminuée depuis cette histoire.